

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 / Fax: +251 11 5 517 844
website: www.au.int

SP14998 – 20/29/24

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-septième session ordinaire

7 - 12 juin 2015

Johannesbourg (AFRIQUE DU SUD)

EX.CL/895(XXVII)ii

Original : anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DES
PROGRAMMES ET DES CONFÉRENCES**

A. INTRODUCTION

1. Le Sous-comité des programmes et des conférences du Comité des Représentants permanents (COREP) a tenu ses réunions entre février et avril 2015. La première réunion a eu lieu le 27 février, la deuxième le 13 mars et la troisième le 17 avril 2015. Les réunions se sont tenues au Siège de l'Union africaine.

B. PARTICIPATION

2. De nombreux participants ont assisté à toutes les réunions, et chaque session s'est déroulée avec le quorum requis par les États membres.

3. Le Vice-président de la Commission a assisté à la réunion du 13 mars 2015, ainsi que d'autres représentants des divers départements et directions.

C. PREMIÈRE SESSION - 27 FÉVRIER 2015

EXAMEN ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Les participants ont examiné et adopté l'ordre du jour suivant :

- a) Allocution d'ouverture par le Président ;
- b) Examen du Document-cadre du budget de l'exercice 2016 ;
- c) Questions diverses.

D. ALLOCUTION D'OUVERTURE

5. La réunion a été présidée par S.E. Mme Diallo Amina Djibo, Ambassadeur du Niger en Éthiopie et Représentante permanente du Niger auprès de l'Union africaine (UA) et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). La Présidente a présenté les points de l'ordre du jour, a rappelé le contexte dans lequel le Document-cadre du budget allait être discuté et a souligné la nécessité d'harmoniser les activités de la Commission avec le Plan stratégique actuel et l'Agenda 2063. La Présidente a également souligné les problèmes que la Commission a rencontrés au cours de l'année 2014, en particulier celui du financement. Elle a indiqué que la Commission, les organes ainsi que les Communautés économiques régionales (CER) ont éprouvé des difficultés financières en 2014, principalement en raison de la dépendance vis-à-vis du financement des partenaires, et que ce problème devait être résolu, en particulier dans le cadre des sources alternatives de financement. Elle a également indiqué les défis qui pourraient se poser en 2015, en particulier dans les domaines de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la démocratie. Elle a fait remarquer que sur les 14 élections prévues en 2015, dix sont considérées comme des élections à risques. La Présidente a également souligné les effets du virus Ebola sur l'économie du continent et a salué les efforts faits par l'Union africaine face à cette situation. Elle a également noté que la question de la gestion des marchés devait être traitée de manière à renforcer l'efficacité de la Commission. La Présidente a ensuite invité la Commission à présenter le Document-cadre du budget.

6. Au nom de la Commission, le Directeur de la Planification stratégique, du Suivi et de l'Évaluation et de la Mobilisation des ressources (SPPMERM) a présenté le Document-cadre du budget de l'exercice 2016 en expliquant que ce document était particulier en raison des priorités globales de l'Union africaine y énoncées, y compris celles des organes. Il a expliqué que le Document-cadre du budget de l'exercice 2016 était la première étape du processus de préparation du budget de l'exercice 2016. Il a indiqué que le Document-cadre définit les priorités pour l'année et donne l'orientation et la présentation et les paramètres du budget. En d'autres termes, le Document-cadre définit les priorités de l'Union pour l'année 2016. Il a en outre indiqué que le document a été préparé en collaboration avec tous les directeurs. Il a ajouté que conformément au nouveau Règlement financier, le Document-cadre du budget a également été examiné par le Comité interne du budget, qui est composé de la Commission et des Secrétaires exécutifs des organes. Le Directeur a ensuite présenté la structure globale du document et a indiqué qu'il analysait les tendances économiques et sociales de l'année 2014, les résultats obtenus, les résultats attendus pour l'année 2015 et les priorités pour l'année 2016.

E. PRÉSENTATION DU DOCUMENT-CADRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2015

7. Le Chef de la Division de la recherche et de l'analyse a indiqué que le Document-cadre présentait les priorités de l'Union en 2016, qui sont conformes au Plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'UA et aux mandats des organes de l'UA. Il a indiqué les résultats obtenus en 2014 ainsi que les défis, les résultats attendus en 2015, les priorités pour l'année 2016 au titre de chacun des sept piliers du Plan stratégique de la Commission. Il a fait de même pour chaque organe de l'Union africaine.

F. COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS DES ÉTATS MEMBRES

8. Les États membres ont formulé les commentaires ci-après :
- a) au cours des discussions qui ont suivi, les États membres ont demandé à la Commission de se concentrer sur les priorités pour l'année 2016 et de mettre moins l'accent sur 2014 et 2015. Ce qui voudrait dire que les différentes parties du document pourraient être réduites ;
 - b) s'agissant de la question de genre et des femmes, les participants ont demandé à la Commission de souligner le rôle des femmes (qui sont souvent marginalisées) dans les négociations et en situation de conflit, et d'inclure le rôle des autorités communautaires, des Organisations de la société civile, des jeunes et du monde universitaire dans le renforcement de la paix et de la sécurité sur le continent ;

- c) le rôle des médias dans la sensibilisation des citoyens africains devrait également être pris en compte. À cet égard, les participants ont noté que les citoyens africains avaient peu d'information sur l'Union africaine ;
- d) les États membres ont demandé à être informés des recettes générées par certains services de la Commission ;
- e) en ce qui concerne l'Agenda 2063, les États membres ont demandé une vulgarisation plus large de l'Agenda sur le continent ;
- f) pour ce qui est de la mise en place des Institutions financières panafricaines, en particulier le Fonds monétaire africain, les États membres ont voulu savoir pourquoi le Fonds n'avait pas encore démarré ses activités ;
- g) en ce qui concerne la question des retards de paiement des contributions par les États membres, les participants ont observé que la Commission était en partie responsable de la situation parce qu'elle n'envoie pas à temps l'état des contributions dues. Les participants ont donc demandé à la Commission d'envoyer l'état des contributions en octobre-novembre de l'année budgétaire en cours et non pas au début de l'exercice budgétaire suivant (janvier) ;
- h) s'agissant des sources alternatives de financement, les participants ont noté que le document n'indique pas clairement comment les sources alternatives de financement seront gérées, ni les délais, ni les autres détails du fonctionnement du fonds ;
- i) les États membres ont demandé à en être informés des réunions entre la Commission et les Partenaires au développement, ainsi que les Accords de financement conclus entre les deux parties. De même, ils ont demandé à être informés des fonds reçus des partenaires et à être impliqués dans les négociations à tous les niveaux pour éviter tout questionnement, et cela s'applique également aux rapports ;
- j) s'agissant du Plan stratégique, les États membres ont demandé si les Plans stratégiques du NEPAD et du PAP avaient été adoptés et quand ceux des autres organes seraient prêts.

G. RÉPONSES DE LA COMMISSION

9. La Commission a fourni des explications en réponse à certaines des questions et observations faites. Cependant, les participants ont convenu d'accorder plus de temps à la Commission pour répondre aux questions posées à la prochaine réunion, sur le projet révisé de Document-cadre du budget.

10. Concernant l'Institut africain des statistiques et le Centre de formation au Cameroun, la Commission en tiendra compte dans le document.

11. S'agissant de la question de l'autonomisation des femmes, la Commission a indiqué qu'il s'agit d'une question transversale qui sera traitée par tous les départements en même temps que dans le cadre des programmes de la Direction Femmes, Genre et développement.

12. La Commission s'est engagée à prendre en considération les points de vue et les suggestions faites par les États membres.

H. DEUXIÈME SESSION - 13 MARS 2015

EXAMEN ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13. Les participants ont examiné et adopté l'ordre du jour suivant :

- a) Allocution d'ouverture de la Présidente ;
- b) Adoption de l'ordre du jour ;
- c) Examen du rapport de la réunion précédente ;
- d) Examen du Document-cadre du budget de l'exercice 2016 ;
- e) Questions diverses.

I. ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

14. La réunion était présidée par S.E. Mme Diallo Amina Djibo. La Présidente a rappelé le contexte dans lequel se tenait la réunion, en déclarant que lors de la réunion précédente, il avait été demandé, entre autres, à la Commission, d'abrégé ou résumer le projet de Document-cadre du budget, ce qui a été fait. Elle a également souligné que le Sous-comité du COREP avait formulé des recommandations pertinentes à inclure dans le document, et que certaines de ces recommandations avaient été largement prises en considération. Elle a demandé au Sous-comité de se concentrer davantage sur les priorités de l'année 2016 pour permettre à la Commission de poursuivre le reste du travail sur le budget. Elle a ensuite présenté l'ordre du jour qui a été adopté sans amendements.

15. Dans son allocution lors de la réunion, le Vice-président a remercié les États membres pour le travail effectué et leur a donné l'assurance que leurs observations seraient prises en compte. Il a exhorté les participants à la réunion à prendre suffisamment de temps pour examiner le document. Il les a informés que la Commission continuait de travailler sur le document pour le rendre encore plus court tout en tenant compte de toutes les recommandations et observations faites par les États membres. Il a rappelé aux États membres que le Document-cadre du budget était celui de l'Union africaine et non seulement celui de la Commission de l'Union africaine.

16. En réponse aux préoccupations exprimées précédemment concernant l'absence d'informations sur certains des organes, il a assuré la réunion que ces informations seront fournies. Le Vice-président a également exhorté les États membres à examiner minutieusement les priorités et les objectifs proposés et à évaluer leur pertinence. Il a également souligné qu'en vertu du nouveau Règlement financier, le Comité interne du budget a été créé pour coordonner les processus de planification et de budgétisation au sein de l'Union.

J. EXAMEN DU DOCUMENT-CADRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2016

17. Après s'être accordés sur les modalités de travail, les États membres ont formulé les observations et commentaires suivants sur le document :

K. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX :

18. Les États membres ont formulé les observations générales suivantes :

- a) sur les sources alternatives de financement, les États membres ont également demandé des éclaircissements sur les modalités de fonctionnement des sources alternatives de financement ;
- b) les États membres ont demandé des éclaircissements sur le cadre des dépenses à moyen terme et si la Commission avait déjà adopté le budget triennal ou à moyen terme. Ils ont voulu savoir quand la Commission prévoyait de l'adopter si cela n'avait pas été fait ;
- c) les États membres ont relevé l'insuffisance d'informations sur l'Agenda 2063 dans le document, demandé que ces informations y soient portées, notamment en ce qui concerne les aspirations des projets phares ;
- d) les États membres ont également fait des commentaires sur l'absence de stratégies claires pour vulgariser l'Agenda 2063 et ont exhorté la Commission à diffuser rapidement et officiellement la version finale de l'Agenda 2063, ainsi que le Plan stratégique de la Commission ;
- e) les États membres ont également fait des commentaires sur l'absence de statistiques fiables. Les participants ont relevé que la Commission de l'UA et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) manquaient toutes les deux de laboratoires de statistiques fiables et que, par conséquent, le document n'indiquait aucune statistique de la CEA, mais n'utilisait que les références de la Banque mondiale et celles d'autres sources. Ils ont demandé à la Commission d'utiliser des données d'analyse, détaillées produites par les institutions africaines (précises et actuelles) pour aider à comprendre la situation et à orienter les stratégies et plans. Ils ont donc recommandé à la Commission de concevoir des stratégies pour remédier à cette apparente faiblesse ;

- f) les États membres ont demandé à la Commission de clarifier l'importance de la valorisation du continent, et de s'assurer que l'Afrique contrôle ses ressources ;
- g) les États membres ont souligné l'importance de la monnaie unique pour la réussite de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC), la nécessité d'harmoniser les monnaies du continent (l'Afrique compte actuellement plus de 50 monnaies) ;
- h) les États membres ont suggéré à la Commission d'ajouter les risques suivants : i) les risques externes où des sanctions imposées par les forces externes ont un impact sur les activités de l'Union, à l'instar du Soudan qui ne pouvait pas payer sa contribution statutaire dans l'incapacité de transférer le paiement à la Commission en raison des sanctions ; ii) Le terrorisme, car les événements se déroulant dans une région du continent pourraient avoir un effet négatif sur l'ensemble du continent.

L. RÉPONSES DE LA COMMISSION :

19. La Commission a donné les réponses suivantes :

- i) la Commission a accepté d'intégrer plus d'informations sur les sources alternatives de financement ;
- ii) en réponse au commentaire selon lequel les priorités indiquées dans le Document-cadre du budget ne montrent aucun lien solide avec l'Agenda 2063, la Commission a expliqué que le budget de l'exercice 2016 est essentiellement basé sur le Plan stratégique, mais qu'il reflète également certaines priorités de l'Agenda 2063 et du premier Plan décennal de mise en œuvre. La Commission a également souligné que le projet révisé du document contiendra plus d'informations sur l'Agenda 2063. La Commission a également rappelé aux participants que le premier Plan décennal de mise en œuvre sera approuvé en juin 2015, et donc que le Plan stratégique devrait demeurer un document de référence clé pour l'instant ;
- iii) s'agissant de la question des statistiques, la Commission a reconnu qu'en effet les statistiques constituaient un problème et qu'en tant que tel, un certain nombre d'initiatives était déjà en cours pour essayer de régler ce problème, d'où la décision de créer un Institut panafricain de statistique en Tunisie et un Institut de formation des statisticiens en Côte d'Ivoire. Les autres efforts en cours pour renforcer ce domaine sont, entre autres : la Charte de la statistique déjà ratifiée par 21 États membres, des efforts en vue de définir et d'élaborer des directives pour le développement des statistiques, initiative qui faciliterait la comparaison des données entre les pays africains ; en ce qui concerne le fonctionnement des sources

alternatives de financement, les États membres ont souligné la nécessité de définir les modalités et les dispositions institutionnelles pour permettre le processus de fonctionnement ;

- iv) les États membres ont demandé plus d'informations sur le Projet de train à grande vitesse, qui est l'un des projets phares de l'Agenda 2063 ;
- v) reconnaissant le rôle essentiel du secteur privé dans le développement économique, les États membres ont demandé à la Commission de mettre l'accent sur l'importance des Partenariats public-privé (PPP) ;
- vi) les États membres ont demandé que les questions de la transformation économique, de l'industrialisation et de la croissance inclusive soient particulièrement soulignées à la lumière de leur impact sur la croissance et la création d'emplois ;
- vii) ils ont demandé d'inclure une section sur le Train à grande vitesse et d'autres projets phares de l'Agenda 2063, puisque les projets phares ont déjà été approuvés par les organes délibérants.
- viii) les États membres ont souligné que la Commission avait présenté les risques, mais pas les stratégies d'atténuation des risques et, à ce titre, ils ont demandé à la Commission d'inclure dans le document une section sur les stratégies et instruments d'atténuation des risques ;
- ix) les États membres ont demandé à la Commission d'élaborer des stratégies pour encourager les États membres à ratifier les diverses chartes et protocoles.

M. RÉPONSES DE LA COMMISSION

20. Des explications ont été données en réponse à certaines des questions et commentaires faits comme suit :

- i) quant à savoir si oui ou non, la Commission avait déjà adopté la Planification à moyen terme ou Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT), la Commission a expliqué qu'elle n'avait pas fait de budget de trois ans, puisque le financement, principalement des partenaires n'était versé qu'annuellement et les partenaires ne pouvaient pas engager des fonds pour plus d'un an. Toutefois, avec les ressources prévisibles des sources alternatives de financement, le CDMT pouvait être adopté maintenant ;
- ii) en ce qui concerne la vulgarisation de l'Agenda 2063, la Commission a souligné que des efforts étaient en cours pour l'intégrer dans les plans des États membres et des CER. Dans ce contexte, la Commission avait organisé un atelier à Lusaka, en Zambie, pour discuter des modalités d'intégration. La Commission a également expliqué que la vulgarisation de

l'Agenda 2063 était une priorité dans le cadre de l'objectif 6 du Document-cadre du budget, qui concerne la communication ;

- iii) pour ce qui est des faibles taux d'exécution, la Commission a expliqué que cela était dû, entre autres, à la réception tardive des fonds provenant tant des États membres que des partenaires. Par exemple, en fin septembre 2014, seulement 50% du financement requis était reçus, affectant ainsi le taux d'exécution ;
- iv) en ce qui concerne les modalités de mise en œuvre des sources alternatives de financement, la Commission a souligné que des efforts étaient en cours pour résoudre cette question et qu'en tant que tel, un comité ad hoc des ministres se réunira pour discuter du barème des contributions ;
- v) s'agissant des institutions financières africaines, la Commission a informé les participants à la réunion que 16 pays avaient signé les Statuts de la Banque africaine d'investissement qui aura son siège en Libye. La Commission a également indiqué que 13 ratifications seraient nécessaires pour l'entrée en vigueur des Statuts. La Commission a en outre indiqué que les trois Instituts financiers africains seront inclus dans les priorités de l'année 2016 ;
- vi) en ce qui concerne les mesures d'atténuation, la Commission s'est engagée à les inclure dans le document ;
- vii) sur les progrès réalisés dans la mise en place de la Banque centrale africaine et des autres Institutions monétaires comme le Fonds monétaire africain et la Banque africaine d'investissement, la Commission a expliqué qu'à ce jour, 16 pays ont signé les Statuts et 12 ont ratifié l'instrument pour que la Banque entre en vigueur ;
- viii) la Commission a également souligné qu'elle travaille avec les gouverneurs des Banques centrales pour adopter la Stratégie pour la monnaie unique. La Commission a également souligné que le document du Fonds monétaire africain a été adopté et qu'une fois mis en place, le Fonds pourrait fonctionner comme chambre de compensation pour les différentes monnaies nationales ;
- ix) s'agissant de la question du coût élevé des envois de fonds et des efforts actuels déployés pour réduire ce coût, la Commission en a pris note, expliquant que l'Institut africain des envois de fonds était déjà en place et que l'information sera donnée dans le document. En outre, la Commission supervisera les efforts de création des opportunités où la diaspora pourrait investir en toute sécurité, par exemple des obligations ;

- x) la Commission a également décidé de souligner l'importance de la connectivité pour la réussite de la ZLEC ;
- xi) en ce qui concerne le Train à grande vitesse, la Commission a informé les participants à la réunion que ce Train faciliterait l'intégration du continent. La Commission a également souligné que le Protocole d'Accord a déjà été signé avec la Chine qui financera le projet. Par ailleurs, une réunion technique a lieu en Afrique du Sud pour discuter des modalités techniques du projet.

N. TROISIÈME SESSION - 17 AVRIL 2015

O. EXAMEN ET ADOPTION DE L'AGENDA

21. Les participants ont examiné et adopté l'ordre du jour suivant :

- a) Allocution de bienvenue de la Présidente du Sous-comité ;
- b) Adoption de l'ordre du jour ;
- c) Adoption du rapport de la réunion du Sous-comité du COREP sur les programmes et les conférences tenue le 13 mars 2015 ;
- d) Questions diverses.

P. ALLOCUTIONS LIMINAIRES

22. La réunion était présidée par S.E. Mme Diallo Amina Djibo. La Présidente s'est excusée pour la convocation de la réunion un vendredi après-midi, mais a déclaré que c'était à cause du manque d'interprètes et des salles de réunions. Elle a rappelé le contexte de la tenue de la réunion, en soulignant que lors de la réunion précédente, la Commission avait demandé, entre autres, d'améliorer et d'examiner le projet de document-cadre du budget et que cela avait été fait. Elle a prié le Sous-comité d'examiner et d'adopter les documents distribués. Elle a en outre expliqué qu'après l'adoption du rapport, un rapport distinct serait préparé pour être soumis au COREP.

Q. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

23. Les États membres ont formulé les observations générales suivantes :

- a) les États membres ont exprimé leur gratitude à la Commission pour avoir abordé toutes les questions soulevées lors de la réunion précédente ;
- b) sur la question des sources alternatives de financement, les participants ont exprimé leur préoccupation sur le fait que le Comité sur les contributions n'avait pas tenu de réunion comme le demandait la décision du Sommet et, par conséquent, il était difficile de prendre des engagements en la matière par rapport au budget de l'exercice 2016. Cependant, un consensus s'était dégagé sur la nécessité de trouver les mécanismes appropriés pour rendre opérationnel le système ;

- c) les participants ont noté qu'étant donné l'ampleur des problèmes entourant le budget, il serait préférable de préparer le budget une année avant ;
- d) les États membres ont exprimé la nécessité de planifier correctement les réunions pour éviter d'en avoir un trop grand nombre en même temps, d'où la nécessité de coordonner ces réunions avec le Bureau du Secrétaire général de la Commission à cet égard ;
- e) les États membres ont également noté que le Plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'UA n'a pas anticipé l'Agenda 2063 de l'Union africaine et qu'il était donc important de chercher des sources de financement supplémentaires pour cet agenda ;
- f) les États membres ont noté que le Document-cadre du budget ne devrait pas se concentrer sur les chiffres, puisque son but principal était de fournir une orientation stratégique pour l'Union ;
- g) les États membres ont également demandé à la Commission d'établir un lien entre le résultat 7 et le processus déjà en cours pour la restructuration de l'UA ;
- h) les participants ont exprimé leur préoccupation quant au fait que le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption, qui devait assurer une fonction de surveillance sur la corruption, s'était lui-même compromis.

R. RÉPONSES DE LA COMMISSION :

24. La Commission a apporté les réponses suivantes :

- i) la Commission a pris note du fait que le comité chargé par la Conférence d'examiner les contributions des États membres évalués n'avait pas tenu de réunion, et qu'il était encore important de souligner ce que la Commission ferait en 2016 en ce qui concerne les sources alternatives de financement en vue de traiter une fois pour toutes cette question. La Commission a entrepris de se référer à la décision sur les sources alternatives de financement dans le Document-cadre du budget ;
- ii) l'accent a également été mis sur le fait que le succès de la Commission dépendrait de la mise en œuvre réussie de l'initiative des sources alternatives de financement ;
- iii) la Commission a également pris note de la proposition des États membres de voir le budget présenté un an à l'avance pour permettre des

consultations adéquates, et ce conformément au Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) qui serait appliqué effectivement pendant la mise en œuvre des sources alternatives de financement ;

- iv) sur la question du financement l'Agenda 2063, la Commission a informé les participants que le Plan décennal de mise en œuvre allait explorer divers moyens de mobiliser des fonds, comme la tenue des conférences et tables rondes des donateurs avec le monde des affaires en Afrique ;
- v) la Commission a en outre informé la réunion qu'en plus de l'exercice de restructuration, d'autres initiatives étaient entreprises dans le but d'améliorer l'efficacité opérationnelle de la Commission et des organes, telles que les normes internationales du secteur public (IPSAS) et l'exercice de planification, de suivi et d'évaluation ;
- vi) en ce qui concerne le Conseil consultatif de l'UA sur la corruption, la Commission a informé les États membres que les actions administratives ont été prises pour corriger la situation.

S. QUESTIONS DIVERSES

25. Les États membres ont noté qu'il était nécessaire de respecter les relations de travail cordiales entre la Commission et les États membres, en particulier à l'égard de la détermination des dates et heures des réunions, et en respectant les sensibilités. Étant donné l'importance de cette question, les participants ont convenu que la question devrait être discutée au niveau du COREP.

T. ADOPTION DU RAPPORT

26. Le Sous-comité a adopté son rapport sur le Document-cadre du budget de l'exercice 2016 sous réserve de la reformulation du paragraphe 9 (d) sur les sources alternatives de financement.

- Les priorités figurant dans le Document-cadre de budget sont fondées sur les besoins de l'Afrique et sur la décision des organes politiques de l'UA de déclarer 2016 comme Année des droits de l'homme, avec un accent particulier sur les droits des femmes. Les priorités sont également présentées dans le contexte de l'Agenda 2063, qui est le cadre de développement global qui permettra de déterminer le contenu et la direction que prendra le continent dans les 50 prochaines années.

Les priorités de 2016 sont résumées comme suit :

Objectif 1 : Promotion de la paix et de la stabilité, de la bonne gouvernance, de la démocratie et des droits de l'homme comme fondements du développement et des sociétés stables.

Pour réaliser cet objectif, l'Union devra entreprendre les activités ci-après :

- a) appui aux missions d'observation des élections planifiées pour l'année 2016 dans le cadre des efforts visant à renforcer la démocratie par l'organisation d'élections transparentes et pacifiques ;
- b) plaider en faveur d'une culture du constitutionnalisme et de l'état de droit, profondément ancrée afin de résoudre le problème des changements anticonstitutionnels de gouvernement ;
- c) culture de la paix inculquée aux populations africaines et visant à soutenir l'initiative « Faire taire les armes d'ici 2020 » ;
- d) renforcement et amélioration de la capacité institutionnelle des États africains en matière de prestation de services publics à tous les niveaux de l'État, y compris la décentralisation, la lutte contre la corruption et la gestion des ressources naturelles ;
- e) promotion et protection des droits de l'homme et des peuples et l'élaboration du Cadre de justice transitionnelle de l'Union africaine ;
- f) réponse aux situations de crise humanitaire en Afrique et recherche de solution durable au problème du déplacement forcé sur le continent ;
- g) opérationnalisation des cinq piliers de l'Architecture africaine de gouvernance et de la Plate-forme consultative et de dialogue de l'Architecture, en assurant sa synergie avec l'Architecture africaine de paix et de sécurité et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) ;
- h) poursuite du travail de la Commission par l'intermédiaire de ses bureaux de liaison pour mettre en œuvre les initiatives post-conflits visant à promouvoir la réconciliation, le redressement rapide et les efforts de stabilisation conformément aux six piliers de la politique de reconstruction et de développement post-conflit. Les capacités des États membres seront également renforcées par les réformes du secteur de la sécurité et les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration ;
- i) intégration du genre dans les domaines de la paix et de la sécurité : la Commission poursuivra la mise en œuvre des stratégies et mécanismes efficaces pour assurer la participation accrue des femmes à la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent et le renforcement de la protection dans les situations de conflit et de post-conflit. La Commission favorisera la coordination et la programmation dans ce domaine par la Commission de l'UA, les Nations Unies, les Mécanismes régionaux, les ONG, les organisations de la société civile et les autres partenaires multilatéraux et bilatéraux travaillant sur ces questions en Afrique ;

- j) renforcement de la capacité du Conseil de paix et de sécurité à traiter les questions de paix et de sécurité, qui restent les domaines prioritaires de la Commission. En particulier le rôle du CPS en tant que principal pilier de l'APSA s'occupant de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, sera consolidé. La promotion de la mise en œuvre du Plan d'action de l'UA sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime sera assurée.

Objectif 2 : Mise en œuvre des politiques et institutions pour le développement durable, l'augmentation de la production agricole, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, une plus grande valeur ajoutée, l'accès au marché, et la gestion efficace de l'environnement et des ressources naturelles

Pour réaliser cet objectif, l'Union devra :

- a) aider les États membres dans la mise en œuvre des programmes prioritaires du PDDAA, y compris les ressources animales comme instrument pour stimuler la production et la productivité agricoles pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la réduction de la pauvreté, étant donné que les priorités retenues pour l'année 2016 visent à répondre à la nécessité de soutenir et d'encourager les États membres à mettre en place des mécanismes pour accélérer la mise en œuvre des engagements de Malabo 2014 sur la transformation agricole ainsi que des systèmes de suivi et d'examen des progrès. Entre autres, l'Union soutiendra l'appropriation locale et aidera le leadership à défendre la croissance agricole inclusive et le programme de transformation et à mettre en place des partenariats efficaces visant à renforcer l'harmonisation de la coordination et la responsabilité mutuelle en vue des résultats ;
- b) appuyer et assurer le suivi des programmes de promotion de l'agro-industrie, y compris l'accès aux ressources productives et le renforcement de la capacité des femmes et des jeunes ;
- c) faciliter la mise à disposition des ressources nécessaires qui garantissent la mise en œuvre des programmes prioritaires sur l'environnement et les ressources naturelles. Pour ce faire, l'Union aidera à renforcer la gouvernance et la gestion des terres, de l'eau et d'autres ressources naturelles grâce à la mise en œuvre des initiatives pour le changement climatique et la désertification, la biodiversité, la réduction des risques de catastrophe, les régimes fonciers et la foresterie, etc.
- d) mettre en œuvre le Programme d'appui à l'agriculture, au climat, et aux femmes ;
- e) promouvoir l'apport de valeur ajoutée dans le commerce intrarégional du poisson dans la sécurité alimentaire en Afrique.

Objectif 3 : Développement des infrastructures et de l'environnement pour le développement économique inclusif, l'industrialisation, la réalisation du commerce intra-africain tiré par le secteur privé et l'utilisation durable des ressources naturelles

Pour réaliser cet objectif, la Commission devra entreprendre les activités ci-après :

- a) développement et promotion de politiques commerciales, la facilitation des négociations de la ZLEC et d'une meilleure coordination de l'engagement de l'Afrique dans les négociations multilatérales et régionales sur le commerce ;
- b) validation et mise en œuvre de la Stratégie de l'Union africaine pour les produits de base, qui se traduira dans certains États membres par l'adoption de politiques conformes aux recommandations, avec pour résultat la réduction progressive de la dépendance de l'Afrique vis-à-vis de l'exportation des matières premières, et l'atténuation de sa vulnérabilité aux variations de prix des produits de base par le biais de la diversification économique, entre autres ;
- c) fourniture des services consultatifs techniques aux États membres dans les domaines de la négociation des contrats d'exploitation minière, l'intégration dans les lois nationales de la Vision africaine des mines, des politiques visant à répondre aux besoins des artisans et des petites exploitations minières, etc. Le Centre africain pour le développement minier (CDMA) sera créé et opérationnalisé également en 2016 ;
- d) travail avec les CER pour mettre en œuvre les projets identifiés dans le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), comme prescrit par les ministres de l'Industrie de l'UA ;
- e) appui aux efforts déployés par les États membres dans leur mise en œuvre par des mesures de facilitation du commerce dans le cadre du BIAT et de l'OMC ;
- f) élaboration de politiques d'utilisation durable des ressources minérales du continent par le développement industriel et le renforcement des PME avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes dans les secteurs prioritaires de l'agro-industrie, des produits pharmaceutiques et des mines ;
- g) poursuite de l'amélioration de l'engagement du secteur privé et du climat des affaires en Afrique afin de stimuler l'investissement et le commerce sur le continent et à l'étranger en encourageant en particulier les Partenariats public-privé (PPP) ;

- h) appui à la connectivité, à la fiabilité et à la rentabilité des réseaux et services des transports et du tourisme sur le continent comme moyens de renforcer le commerce intra-africain, entre autres ;
- i) accroissement de l'accès à l'énergie moderne pour le développement socio-économique de l'Afrique ;
- j) appui aux efforts visant à la création d'un environnement favorable et propice à l'interconnectivité intra-africaine et au développement d'applications et services numériques ;
- k) appui à la mise en œuvre du Programme pour le développement de l'infrastructure en Afrique (PIDA) avec référence particulière au Mécanisme de prestation de service pour promouvoir une préparation opportune des projets et le fonctionnement du Réseau continental des Affaires sur le financement des infrastructures ;
- l) soutien à la création de l'Institut de statistique de l'Union africaine qui sera basé à Tunis (Tunisie) et du Centre panafricain de formation sur la statistique, qui sera basé à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) visant à renforcer la capacité des États membres de l'UA à i) collecter, analyser et diffuser des statistiques ; et ii) produire des statistiques opportunes et de haute qualité pouvant être utilisées pour la planification du développement économique et social ; et soutien en outre à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et à la création de centres d'excellence dans le domaine de la statistique en Afrique ;
- m) mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA).

Objectif 4 : Mise en œuvre, par les États membres, des politiques et programmes visant à améliorer la santé, l'éducation et les compétences liées à l'emploi, soutenues par les investissements dans les services, la science, la recherche et l'innovation

Pour réaliser cet objectif, l'Union facilitera les activités ci-après :

- i) promotion des politiques et programmes clés sur l'utilisation de l'espace pour le développement socio-économique. En 2016, l'Union devra aider à la vulgarisation et à la promotion de la mise en œuvre de la politique et de la stratégie africaines de l'Espace. Il s'agira de créer une plate-forme programmatique de la Commission de l'UA sur l'espace, chargée de coordonner le programme africain de l'espace ;
- ii) mise en œuvre de la Stratégie décennale africaine pour la science, la technologie et l'innovation des (STISA-2024) pour accélérer la transition de l'Afrique vers une économie conduite par l'innovation et la connaissance.

L'UA devra, entre autres, créer et mettre en service des institutions panafricaines pour la science, la technologie et l'innovation (STI) (PAIPO, ASRIC) et rendre l'AOSTI pleinement opérationnel ;

- iii) promotion de l'opérationnalisation de la Stratégie décennale continentale de l'éducation. Il s'agira notamment de plaider et de soutien technique pour son intégration dans les programmes de développement nationaux et régionaux, de la mise en œuvre des programmes d'enseignement supérieur (bourses, mobilité, harmonisation et assurance de la qualité), des programmes de perfectionnement des enseignants et de l'opérationnalisation de l'IPED et du CIEFFA ;
- iv) mise en fonctionnement, au sein de l'Université panafricaine (PAU) de ses cinq (5) Instituts, y compris l'Institut des sciences spatiales en Afrique du Sud, et la création de dix centres pour les Instituts. Le Rectorat de la PAU sera opérationnalisé au Cameroun ;
- v) développement et mise en œuvre des instruments de mise en œuvre de l'Université virtuelle africaine et du Réseau électronique panafricain ;
- vi) mise en œuvre d'un pacte de développement pour les jeunes conformément à la Charte africaine de la jeunesse et à la priorité 5 de la Commission et à l'Agenda 2063. Opérationnalisation de 10 centres de référence de l'EFTP de l'UA, basés dans toutes les cinq régions du continent conformément à la Stratégie de 2013 de l'UA sur l'EFTP ;
- vii) promotion des politiques et programmes clés de soins de santé primaire et de prévention, ainsi que de la Stratégie africaine régionale pour la nutrition et le renforcement de la Capacité pour la surveillance, la détection et la réponse aux épidémies et aux menaces à la santé publique ;
- viii) promotion et renforcement des politiques et programmes de sécurité sociale et de protection des groupes vulnérables, notamment les enfants et les personnes vivant avec un handicap, ainsi que les travailleurs migrants ;
- ix) promotion et mise en œuvre des programmes et politiques sur l'emploi des jeunes et des femmes.

Objectif 5 : Mise au point de stratégies de mobilisation des ressources, y compris les sources alternatives de financement permettant à l'Afrique de financer ses programmes et son développement

- a) En 2016, l'Union mettra l'accent sur le résultat suivant : Mise en place de mécanismes nationaux de mobilisation de ressources, y compris les sources alternatives de financement en vue de la mise en œuvre prévisible et durable des priorités de l'UA en matière de développement, tel que défini dans l'Agenda 2063 et l'Agenda pour le développement post-2015, et

conformément à la décision du Sommet sur les sources alternatives de financement.

Objectif 6 : Une Commission qui communique et collabore avec les États membres et les parties prenantes dans la définition et la mise en œuvre de l'Agenda de l'Afrique

Pour réaliser cet objectif, l'Union facilitera les activités ci-après :

- a) positionnement de l'Agenda 2063 en vue de mobiliser l'opinion publique interne et externe sur l'Agenda 2063 par une présentation correcte de l'Agenda et de son contenu. (*Penser l'Agenda 2063, c'est « l'Afrique que nous voulons »*) ;
- b) renforcement d'une Union africaine plus dynamique, positivement plus visible et axée sur les personnes grâce à une communication active et à une stratégie de plaidoyer en faveur des droits de l'homme ;
- c) mise en place d'une structure de communication efficace et opérationnelle de l'UA ;
- d) appui à la mise en œuvre du Projet Héritage (Programme des volontaires de la diaspora africaine, Base de données sur les compétences de la diaspora africaine, Fonds d'investissement de la diaspora africaine et Forum pour le développement de l'Afrique) ;
- e) appui aux activités de l'ECOSOCC pour permettre à l'ECOSOCC de populariser et d'encourager l'appropriation de l'Agenda 2063, par la société civile, dans les États membres ;
- f) inscription, entre autres, des activités ci-dessous dans les priorités de l'ECOSOCC pour l'année 2016 et ce dans le cadre du programme décennal de mise en œuvre :
 - création de sous-organes de l'ECOSOCC pour dynamiser les comités des groupes sectoriels en tant que mécanismes opérationnels clés ;
 - création des conditions permettant à l'ECOSOCC de lancer ses opérations sur le terrain en vue de soutenir les politiques, programmes et activités de l'UA. En même temps, l'UA et les États membres devront sensiblement soutenir l'ECOSOCC dans la création de bureaux nationaux pour soutenir et aider l'Union à atteindre et mobiliser la communauté de la société civile au profit des programmes et activités de l'UA dans le cadre des cinq piliers ;

- soutien aux opérations de l'ECOSOCC pour lui permettre de diriger efficacement, vulgariser et encourager le processus d'intégration dans les lois nationales de l'Agenda 2063 dans les États membres.

Objectif 7 : Renforcement des capacités institutionnelles de la Commission de l'UA et amélioration des relations avec les CER, les organes de l'UA, et autres partenaires stratégiques

L'Union, à travers ses organes, continuera d'accorder toute son attention à son orientation stratégique qui consiste à veiller à ce que ses institutions soient conduites par la technologie et continuent d'attirer et de maintenir la main-d'œuvre pour en améliorer l'efficacité. L'UA fait face au défi de la compétitivité, perdant ses ressources humaines qualifiées au profit d'autres organisations. Lorsqu'on regarde globalement la façon dont l'UA fonctionne, un des défis majeurs est l'efficacité dans la mise en œuvre du programme d'intégration, et des instruments utilisés doivent être remis en question.

À cet égard, l'Union devra veiller à la réalisation des activités ci-après :

- a) amélioration de la gouvernance et de la gestion d'entreprise afin de promouvoir la culture de l'obligation redditionnelle et de la responsabilité ;
- b) stimulation de la performance et de l'efficacité opérationnelle au sein de la Commission ;
- c) coordination de la mise en œuvre du Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- d) promotion des synergies avec les organes de l'UA et les CER en vue d'améliorer l'efficacité ;
- e) amélioration du système de gestion financière pour une comptabilité transparente et une meilleure transmission des rapports aux donateurs grâce au module SAP de gestion des subventions ;
- f) une Union africaine conforme à l'IPSAS pour un meilleur système d'établissement des rapports et une meilleure responsabilisation. Opérationnalisation du module de SAP pour une solution de formulation du budget public en vue d'une budgétisation basée sur les résultats ;
- g) application orientée sur les systèmes, audits financiers et augmentation de la performance et/ou des audits avec un bon rapport qualité-prix ;
- h) rationalisation des services du Département de l'Administration et de la Gestion des ressources humaines pour améliorer l'efficacité opérationnelle de la Commission de l'UA et lui permettre ainsi de remplir son mandat ;

- i) mise en œuvre des initiatives pour l'amélioration du processus pour réduire les coûts d'exploitation et promouvoir une culture de l'excellence ;
- j) développement et mise en œuvre d'un ensemble de solutions de renforcement des capacités pour permettre aux responsables et au personnel de l'UA de remplir efficacement leur mandat ;
- k) pleine opérationnalisation (dans tous les organes de l'Union) du nouveau système amélioré de planification, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports ;
- l) optimisation du Portail de gestion du savoir ;
- m) mise en place de mesures pour renforcer la capacité juridique de la Commission de l'UA afin d'améliorer son efficacité opérationnelle ;
- n) harmonisation et amélioration des relations de travail avec les États membres et tous les organes de l'Union en tant que points focaux au sein de la Commission dans son rôle de Secrétariat de l'Union ;
- o) renforcement de la coordination interdépartementale et entre les directions ;
- p) intégration de l'égalité entre hommes et femmes dans les institutions de l'UA ;
- q) fourniture de services techniques adéquats à la Commission, au COREP, au Conseil exécutif et à la Conférence de l'Union dans leurs activités et réunions et ce, en coordination avec toutes les structures de la Commission ;
- r) mise en œuvre du Programme multiagence de l'UA et du NEPAD pour l'appui au renforcement des capacités des CER sur la base de la mise en œuvre du Plan 2015-2025 et lancement du programme-pilote de l'UA pour le leadership transformateur en Afrique avec les organisations régionales pertinentes ;
- s) examen et évaluation inclusifs, en 2016, de toutes les fonctions et postes existants à tous les niveaux, de leur relation et de leur impact sur la réalisation des objectifs de l'UA, aboutissant à la mise en œuvre d'une structure organisationnelle dynamique, légère et entreprenante qui dirigera le Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- t) promotion et stimulation du rendement et l'efficacité opérationnelle au sein des institutions de l'Union. Pour ce faire, l'Union mettra en place des mesures visant à améliorer continuellement la performance et l'efficacité opérationnelle des institutions de l'UA en ce qui concerne les finances, les ressources humaines et la planification administrative, juridique,

stratégique, la vérification interne, les services de conférence, les services médicaux, le protocole et tous les services de la Commission, à travers l'établissement des repères et l'adoption des meilleures pratiques internationales ;

- u) création d'une Académie de l'UA pour les centres d'excellence, qui aidera à élaborer et à mettre en œuvre un ensemble de solutions visant à renforcer les capacités pour permettre aux dirigeants des organes de l'UA et au personnel de remplir efficacement le mandat de l'organisation. L'institut ouvrira également ses portes aux États membres, en particulier dans les domaines de la mesure et de l'évaluation des performances ;
- v) encouragement des synergies avec les organes et les CER pour améliorer l'efficacité et l'efficacé de l'UA.

U. PRIORITÉS DES ORGANES DE L'UNION AFRICAINE POUR L'ANNÉE 2016

Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

1. L'Agence du NEPAD, conformément à son mandat tel que contenu dans la décision de la quatorzième session de la Conférence de l'Union africaine, continuera d'accorder la priorité aux missions essentielles suivantes en 2016 :

- a) facilitation et coordination de la mise en œuvre des projets et programmes prioritaires régionaux et continentaux de l'Afrique ;
- b) mobilisation des partenaires et des ressources en appui à la mise en œuvre des projets et programmes ;
- c) suivi et évaluation de la mise en œuvre des projets et programmes ;
- d) conduite et coordination de la recherche et de la gestion du savoir ; et
- e) plaidoyer en faveur de la vision, de la mission et des valeurs fondamentales du programme de l'UA et du NEPAD.

COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CAfDHP)

2. Les priorités pour l'année 2016 sont les suivantes :

- a) poursuite, par la Cour, de son Programme de promotion afin d'obtenir un plus grand nombre de ratifications et de déclarations ;
- b) visites d'échange et d'apprentissage avec d'autres Cours régionales (Cour européenne et Cour interaméricaine) ;

- c) organisation d'une conférence de toutes les cours régionales et continentales ;
- d) création d'un cadre institutionnel concret au sein de l'UA en vue de gérer effectivement les requêtes et la mise en œuvre des décisions et arrêts de la Cour ;
- e) modernisation des processus de gestion des requêtes de la Cour et transition vers un système de gestion des requêtes en ligne ;
- f) amélioration des compétences des juges et du personnel en technologie de l'information pour gérer efficacement le système de gestion des requêtes en ligne ;
- g) création d'un système d'assistance juridique pour la Cour.

CONSEIL CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE SUR LA CORRUPTION (AUABC)

3. Le principal objectif est de rendre à terme, le Conseil, le Secrétariat et la Convention, viables, audibles, crédibles, engagés et présents dans tous les pays africains et dans les organisations régionales. En 2016, les priorités seront les suivantes :

- a) renforcement des capacités du Conseil pour lui permettre de s'acquitter de son mandat ;
- b) mobilisation de fonds pour les activités futures du Conseil.

4. Les réunions du Conseil se tiendront conformément aux Statuts du Conseil. Le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption participera aux activités suivantes :

- i) sommet de l'Union africaine ;
- ii) réunions avec les départements de la Commission ;
- iii) conférence avec les États membres parties à la Convention des Nations Unies sur le contrôle des drogues ;
- iv) conférence internationale des Autorités anticorruption (IAACA).

COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CADHP)

5. Pour veiller au respect de la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples et à d'autres instruments des droits de l'homme, en 2016, la CADHP donnera la priorité aux activités ci-après :

- sensibilisation des États membres sur l'état des droits de l'homme sur le continent dans le but de savoir le progrès accompli, les défis qui subsistent, les perspectives d'avenir et ce qui reste à faire ;
- amélioration des compétences du personnel juridique de la Commission dans le domaine du contentieux ;
- amélioration du système de gestion des documents et d'information ;
- accélération de l'examen des rapports des États et des plaintes sur les droits de l'homme dont est saisie la Commission ;
- mise au point d'un mécanisme de suivi effectif de la mise en œuvre des recommandations et décisions de la Commission ;
- poursuite du mandat principal de la Commission.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE SUR LE DROIT INTERNATIONAL (CUADI)

6. Les priorités de la CUADI pour l'année 2016 sont les suivantes :
- a) réalisation des objectifs et priorités de l'Agenda 2063, tels que contenus dans le premier Plan décennal ;
 - b) poursuite, par la CUADI, de ses activités dans les domaines de la codification et du développement progressif du droit international, ainsi que la diffusion du droit international en Afrique, avec un accent particulier sur les objectifs et les priorités de l'Agenda 2063.

COMITÉ AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT(CAEDBE)

7. Les priorités du Comité en 2016 porteront sur la réalisation des objectifs suivants :
- a) engagement politique et appropriation nationale de la Charte ;
 - b) environnement juridique et politique convivial au niveau national ;
 - c) progrès accéléré vers les droits de l'enfant.

PARLEMENT PANAFRICAIN (PAP)

8. L'année 2016 correspond au troisième budget du PAP dans le cadre de son Plan stratégique 2014-2017. La structure du plan, dont les six (6) domaines d'intervention prioritaires sont présentés comme des objectifs stratégiques, se poursuit tout au long de la période couverte par le plan. Les six objectifs stratégiques sont les suivants :

- a) renforcement des fonctions législatives parlementaires du PAP ;
- b) création d'une plate-forme pour canaliser les voix africaines et celles de la diaspora dans le processus d'élaboration de politiques de l'UA ;
- c) promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance en Afrique ;
- d) promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité ;
- e) promotion de l'intégration et du développement en Afrique ;
- f) renforcement des capacités institutionnelles du PAP.

V. AUTRES RECOMMANDATIONS

En plus de recommander l'adoption du Document-cadre de budget au COREP, le Sous-comité a également formulé les recommandations suivantes à soumettre à l'adoption du COREP :

1. Sources alternatives de financement

La question des sources alternatives de financement a suscité beaucoup de débats et les participants ont décidé de faire appel au COREP pour encourager le Sous-comité sur les contributions à se réunir et à discuter des modalités conformément à la décision du Sommet en vue de fournir des orientations sur la question.

2. Vulgarisation et intégration de l'Agenda 2063 dans les lois nationales

Les participants ont recommandé que davantage d'efforts soient faits pour vulgariser l'Agenda 2063 aux niveaux national et régional, et l'intégrer dans les lois nationales.

3. Rôle des femmes

Des efforts particuliers devraient être déployés pour renforcer le rôle des femmes (parfois marginalisés) dans les négociations et dans les situations de conflit, et faire ressortir ou inclure le rôle des dirigeants communautaires, des organisations de la société civile, des jeunes et du milieu universitaire dans le renforcement de la paix et de la sécurité sur le continent.

4. Retard dans le paiement des contributions

En ce qui concerne le retard dans le paiement des contributions par les États membres, les participants ont noté que la Commission était en partie responsable à cause de son échec à envoyer l'état des paiements aux États membres à temps. Ils ont donc recommandé que l'état des contributions soit envoyé aux États membres en octobre-novembre de l'année budgétaire en cours et non pas au début de l'exercice budgétaire suivant (janvier).

5. Nécessité d'améliorer les statistiques en Afrique pour l'élaboration des politiques

Les participants ont recommandé que tous les efforts soient faits pour opérationnaliser les institutions statistiques en Tunisie et en Côte d'Ivoire.

6. Réunions avec les partenaires

Les participants ont recommandé que les États membres soient informés sur les sommes d'argent reçues des partenaires et qu'ils soient impliqués dans les négociations à tous les niveaux pour une meilleure appréciation de ces accords.

7. Ratifications

Les participants ont recommandé que la Commission fasse des efforts particuliers pour encourager les États membres à ratifier les divers instruments juridiques en vue de faciliter la mise en œuvre des activités de l'Union.

8. Réunions des Sous-comités

Il a été recommandé d'établir un calendrier des réunions trimestrielles pour tous les Sous-comités afin de faciliter la coordination appropriée des réunions.

ADOPTION DU RAPPORT

Faute de quorum, la réunion a chargé le Bureau du Sous-comité d'examiner le rapport. Le Bureau a donc examiné le rapport et l'a adopté avec le calendrier des réunions.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2015

Report of the sub-committee on programmes and conferences

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4703>

Downloaded from African Union Common Repository